Règlement intérieur pour les locations de VTT / VTC





entre l'OSLG et les particuliers

Dispositions

- La réservation des vélos est à faire directement au Parc de Loisirs de la Colmont ou au 02 43 08 52 93.
- Les vélos sont à retirer, après règlement au tarif en vigueur, au Parc de Loisirs de la Colmont pendant les heures d'ouverture. Celles-ci peuvent être déposées sur demande par l'office (sous certaines conditions). <u>Pour toute réservation, il vous sera demandé une pièce d'identité et un chèque de caution de 150€ par vélo.</u>
- Conformément à la législation en vigueur, l'office met à la disposition des casques de protection que les usagers sont tenus de porter
- Le matériel doit être rendu en état de fonctionnement et de propreté. Possibilité de nettoyer le matériel au Parc de Loisirs.
- Les dégâts sont à la charge du client. Il s'engage à régler les frais auprès du fournisseur attitré de l'office.



Parc de Loisirs de la Colmont

02 43 08 52 93

parcloisirs.colmont@orange.fr
http://parcloisirscolmont.wixsite.com/gorron

Office du Sport et des Loisirs de Gorron

02 43 08 13 94

oslg.herve.degasne@orange.fr